

APPEL À CANDIDATURE À THANN

Mise à disposition du domaine public pour une
activité commerciale saisonnière ambulante

La Terrasse

SAVEURS & DÉTENTE



Proposez une offre de restauration dans
un lieu stratégique et emblématique.

Candidatures à envoyer au plus tard le 15 mai 2026

Règlement de la consultation _____

ville-thann.fr

Appel à candidature Ville de Thann
Les terrasses Saint Thiébaud
Mise à disposition du domaine public - activité commerciale saisonnière clé en main

Venez installer votre commerce ambulante sur le parvis de la collégiale Saint-Thiébaud de Thann
du **4 juillet au 20 septembre 2026**

Les vendredis et dimanches
11h30 à 22h30

Les samedis de 13h30 à
22h30

Plage(s) horaire(s) au choix à définir par le porteur de projet et à remplir en page 3-4

Aménagement urbain et convivialité

Mise à disposition du mobilier urbain :

- 3 abris avec 2 bancs et 1 table (8 personnes par structure max)
- 3 mange-debout (8 personnes par structure max)

Possibilité raccordement électrique puissance maximale de 13 KV (2 prises soit 26KW) – 32 A triphasé.

La **Ville de Thann** possède de nombreux atouts : Porte Sud de la Route des vins d'Alsace, « Plus Beaux Détours de France », nombreux spots patrimoniaux, culturels et touristiques, collégiale Saint-Thiébaud, les ruines du château de l'Engelbourg, le grand cru classé du Rangen...

Pour tout complément d'information, veuillez contacter Madame Deborah CRISAFULLI par téléphone au 03.89.38.53.57 ou par mail à d.crisafulli@ville-thann.fr

Les candidatures et offres devront être remises au plus tard pour le 15 mai 2026 par mail à d.crisafulli@ville-thann.fr ou par courrier à Mairie de Thann - 9 Place Joffre - 68800 Thann.

Appel à candidature - Planning de présence

Le présent appel à candidature s'étend sur **11 semaines**, du 4 juillet au 20 septembre 2026 :
 Les vendredis et dimanches de 11h30 à 22h30.
 Les samedis de 13h30 à 22h30.

Merci de cocher la ou les plage(s) horaire(s) souhaitée(s).

Dans la mesure du possible, le porteur de projet s'engage à garder les mêmes plages horaires pendant toute la durée de la mise en œuvre du présent appel à candidature (par exemple, tous les vendredis soirs).

		Midi	Après-midi	Soir FIN 22h30
JUILLET	Samedi 4 juillet			
	Dimanche 5 juillet			
	Vendredi 10 juillet			
	Samedi 11 juillet			
	Dimanche 12 juillet			
	Vendredi 17 juillet			
	Samedi 18 juillet			
	Dimanche 19 juillet			
	Vendredi 24 juillet			
	Samedi 25 juillet			
	Dimanche 26 juillet			
Vendredi 31 juillet				
AOÛT	Samedi 1er août			
	Dimanche 2 août			
	Vendredi 7 août			
	Samedi 8 août			
	Dimanche 9 août			
	Vendredi 14 août			
	Samedi 15 août			
	Dimanche 16 août			
	Vendredi 21 août			
	Samedi 22 août			
	Dimanche 23 août			
	Vendredi 28 août			
	Samedi 29 août			
	Dimanche 30 août			
Vendredi 4 septembre				
SEPTEMBRE	Samedi 5 septembre			
	Dimanche 6 septembre			
	Vendredi 11 septembre			
	Samedi 12 septembre			
	Dimanche 13 septembre			
	Vendredi 18 septembre			
	Samedi 19 septembre			
Dimanche 20 septembre				

Pour information :
 GFNY Grand Ballon
 Animation organisée par
 GFNY France au Parking du
Bungert le 12/07

Pour information :
**Festival VINS ET SAVEURS
 du Terroir au PARC ALBERT
 1ER**
 MANIFESTATION organisée par
 le RC THANN
du 13 au 16/08/2026

Animation au sein de la
 Collégiale et sur la Place
 Joffre :
Journées du Patrimoine

Redevance occupation temporaire du domaine public

Une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels sera établie entre la collectivité et le porteur de projet.

La redevance est calculée selon le barème suivant, au choix du porteur de projet :



AVEC abonnement estival :

..... mètres linéaires x 1.50€ le mètre linéaire x jours de présence
+ 30.00€ branchement électrique
=€



SANS abonnement estival

..... mètres linéaires x 1.50€ le mètre linéaire x jours de présence
+ 30.00€ branchement électrique
=€

Pour candidater

Il est demandé aux porteurs de projet :

- une lettre de candidature démontrant l'intérêt porté à cette opération avec illustration de la structure ambulante (fourgon, remorque, kiosque, stand, chariot de vente, etc.) et planning des présences complété (page 2) et la **page 3 datée et signée** ;
- la **carte des mets et boissons avec les tarifs** ;
- les informations sur **les modalités de la programmation artistique et musicale envisagée**.
- les pièces administratives suivantes :

1/Pour les candidats dont la société existe déjà : • extrait KBIS • attestations sociales et fiscales (déclaration unique si salarié) • attestations d'assurance • attestation de licence de débit de boisson (et petite restauration le cas échéant) • attestation de stage en hygiène alimentaire de moins de 5 ans le cas échéant • carte de commerçant ambulant.

2/Pour les candidats souhaitant créer une société pour ce projet : Si le candidat est retenu, il s'engage à effectuer au plus vite les démarches administratives et légales visant à fournir les documents demandés.

Je soussigné.e, agissant en qualité de gérant d'établissement, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements transmis.

Fait à....., le

Signature

Appel à candidature
Ambiance guinguette - Les terrasses Saint Thiébaud
Mise à disposition du domaine public - activité commerciale saisonnière clé en main
Règlement de la consultation

Préambule

La ville de Thann, Porte sud de la route des vins d'Alsace, également « Plus Beaux Détours de France » bénéficie d'une situation privilégiée. La ville est un lieu de passage important tant pour les flux quotidiens d'actifs que pour les flux touristiques qui fréquentent le massif Vosgien.

Des spots patrimoniaux, culturels et touristiques renforcent cette dynamique avec notamment la présence de la collégiale Saint-Thiébaud, les ruines du château de l'Engelbourg, le grand cru classé du Rangen, des circuits de randonnées ainsi que la proximité de villes emblématiques Alsaciennes.

La collectivité propose donc de mettre à disposition d'un opérateur privé le parvis de la collégiale (PLACE JOFFRE), lieu emblématique de la Ville, pour lui permettre d'y exploiter un commerce ambulants éphémère chaque vendredi, et dimanche de 11h30 à 22h30 et chaque samedi de 13h30 à 22h30 (plage(s) horaire(s) au choix à définir), du 4 juillet au 20 septembre 2026.

L'objectif est de proposer aux locaux et visiteurs un lieu de convivialité et de détente favorisant les rencontres, les échanges afin de renforcer la dynamique de la ville. La municipalité souhaite ainsi que la place devienne un espace de vie éphémère, intergénérationnel proposant une offre de restauration ou de boisson.

Organisation du projet

Le présent appel à candidature s'étend sur 11 semaines, chaque vendredi et dimanche de 11h30 à 22h30 et chaque samedi de 13h30 à 22h30, du 4 juillet au 20 septembre 2026.

Le porteur de projet pourra exploiter son commerce ambulants éphémère aux plages horaires déterminées sur le planning prévisionnel ci-joint. Dans la mesure du possible, le porteur de projet s'engage à garder les mêmes plages horaires pendant toute la durée de la mise en œuvre du présent appel à candidature.

Plusieurs porteurs de projets pourront être retenus sur les mêmes plages horaires, dans la mesure où les commerces ambulants ne présentent pas les mêmes activités. Une attention particulière sera apportée par la Ville afin de veiller à la complémentarité des activités.

Les questions relatives à l'accessibilité du site : implantation, logistique, installation seront à coordonner avec les services compétents de la collectivité.

Aménagement urbain

La collectivité met à disposition du porteur de projet du mobilier urbain nécessaire au bon déroulement de son activité. Trois abris comprenant deux bancs et une table par structure sont proposés. Deux mange-debout seront également installés. Les structures peuvent chacune accueillir jusqu'à 8 personnes assises. Une des structures est adaptée à l'accueil d'une personne en fauteuil roulant. Le tout sera agrémenté par des chaises longues favorisant la détente et des bacs végétalisés.

Dans l'éventualité où le porteur de projet souhaiterait effectuer des aménagements complémentaires, ce dernier devra les soumettre pour accord préalable à la collectivité.

Les abris, abritant tables et bancs, proposées par la Ville, bénéficieront d'un éclairage chaleureux.

Données techniques

La collectivité mettra à disposition du porteur de projet un accès à l'électricité dont la puissance maximale sera de 13 KV (2 prises soit 26KW) – 32 A triphasé.

Manifestations diverses

- Les samedis matin (8h00 – 12h30) se tient sur la Place Joffre le marché hebdomadaire de la Ville. Elu le plus beau marché d'Alsace en 2024, pas moins de 50 chalandes exposent leurs marchandises à cette occasion. Pour des raisons de visibilité et d'accessibilité, la Place Joffre n'est accessible aux Food Truck que le samedi qu'à compter de 13h30.
- Des animations seront organisées par la Ville sur certains créneaux durant la période de l'appel à projet.
- Des manifestations sont organisées par des associations sportives et culturelles et localisées au Parc Albert 1er et au Parking du Bungert : elles sont mentionnées sur le planning de présence.

Animations

Le porteur de projet est vivement encouragé à proposer une animation, qu'elle soit musicale, culturelle, pédagogique, autre, afin d'animer le parvis de la Collégiale.

Les animations et diffusions musicales devront respecter la réglementation sur les nuisances sonores et les bruits de voisinage et devront être validées en amont par la collectivité.

Démarche écologique

La collectivité mène de nombreuses actions en faveur de l'environnement et de l'écologie. La Ville incite le porteur de projet à s'inscrire au sein de cette démarche, avec par exemple, la proposition de produits locaux issus de circuits courts, limiter l'usage du plastique à usage unique en plébiscitant les écocups, le tri des déchets (compostage), etc.

Propreté du site et gestion des déchets

L'entretien et la propreté du site mis à disposition devra être assuré par le porteur de projet. En cas de cuisine extérieure, le sol devra être protégé afin d'éviter les projections.

Chaque commerçant est responsable de ses déchets et devra les emporter avec lui.

Concernant les ordures ménagères des clients : des poubelles de tri seront mises à disposition et les sacs afférents seront à déposer dans un endroit dédié à proximité, à minima chaque fin de journée.

Il est impératif que les espaces verts adjacents, incluant les bacs à fleurs et les plantations, ne soient en aucun cas pollués même par des éléments bio-dégradables.

Occupation temporaire du domaine public

Une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels sera établie entre la collectivité et le porteur de projet. La redevance d'occupation du domaine public sera refacturée au porteur de projet sur la durée effective de son installation.

La redevance est calculée selon le barème suivant, au choix du porteur de projet :

- *Avec abonnement estival sur la durée de l'appel à candidature du 4 juillet au 20 septembre 2026:*

Emplacement abonné = 1.50€ le mètre linéaire x nombre de jours de présence ;

Branchement électrique abonné = 30.00€ ;

- *Sans abonnement estival :*

Emplacement forfaitaire = 3.00€ le mètre linéaire x nombre de jours de présence ;

Branchement électrique forfaitaire : 5.00€ la journée x nombre de jours de présence.

Pour candidater

Il est demandé aux porteurs de projet :

- une lettre de candidature démontrant l'intérêt porté à cette opération avec illustration de la structure ambulante (fourgon, remorque, kiosque, stand, chariot de vente, etc.), le planning des présences complété (pages 2) et la page 3 datée et signée ;
- la carte des mets et boissons avec les tarifs ;
- les pièces administratives suivantes :

1/ Pour les candidats dont la société existe déjà : • extrait KBIS • attestations sociales et fiscales (déclaration unique si salarié) • attestations d'assurance • attestation de licence de débit de boisson (et petite restauration le cas échéant) • attestation de stage en hygiène alimentaire de moins de 5 ans le cas échéant • carte de commerçant ambulant.

2/ Pour les candidats souhaitant créer une société pour ce projet : Si le candidat est retenu, il s'engage à effectuer au plus vite les démarches administratives et légales visant à fournir les documents demandés.

- les informations sur les modalités de la programmation artistique et musicale envisagée.

Le porteur de projet devra présenter un projet permettant de garantir le respect des normes et des réglementations d'hygiène et d'accessibilité en vigueur.

Sélection des candidatures

Les propositions seront étudiées par la Ville de Thann et analysées de la façon suivante :

- Qualité du projet global présenté dans la lettre de candidature ;
- Qualité / diversité des produits proposés ;
- Intégration dans le contexte urbain et prise en compte des atouts du site (localisation, emplacement, mobilier mis à disposition, etc.) ;
- Animation, communication, rayonnement ;
- Complémentarité des activités.

Renoncement, recours et cas de force majeure

La Ville informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à l'appel à candidatures à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général. Dans cette éventualité, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats.

Tout litige naissant à l'occasion de l'interprétation ou de l'application du présent appel à candidature appelle les parties à faire leurs meilleurs efforts pour le régler amiablement. A défaut d'accord amiable, le Tribunal administratif de Strasbourg est la juridiction compétente pour connaître des litiges nés de l'interprétation ou de l'application du présent appel à projets.

La collectivité ne sera débitrice d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du porteur de projet, en cas d'annulation de la manifestation à raison de la survenance d'un cas de Force Majeure ou d'un Autre Cas Légitime.

Les candidatures et offres devront être remises au plus tard pour le 15 mai 2026 par mail à d.crisafulli@ville-thann.fr ou par courrier à Mairie de Thann - 9 Place Joffre - 68800 Thann.

Une réponse définitive vous sera apportée pour le 22 mai 2026 au plus tard.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter Madame Déborah CRISAFULLI par téléphone au 03.89.38.53.57 ou par mail à d.crisafulli@ville-thann.fr